

ENERGIE ET SERVICES DE SEYSSEL

32, Rue de Savoie - BP 5 -74910 SEYSSEL

Agence d'Argonay : 1460, avenue Marcel Dassault - 74370 ARGONAY

Téléphone 04 50 27 28 96

Télécopie 04 50 59 02 53

consultez notre site : www.es-seyssel.com

contact : informations@es-seyssel.com



RCS Thonon-les-Bains

485 010 847 00013

Code APE 3513 Z

FICHE DE PRESENTATION STANDARDISEE

TARIFS BLEU NON RESIDENTIEL en vigueur depuis le 01/08/2017						
Puissance souscrite en kVA	Réglage disjoncteur		Prix des mensualités (en " HT)			
	Mono	Tri	Option Base HT* hors TVA		Option Heures Creuses HT* hors TVA	
3	15 A	-	8,12	9,02	/	/
6	30 A	10 A	9,59	10,78	9,50	11,03
9	45 A	15 A	10,84	12,32	10,85	12,84
12	60 A	20 A	12,30	14,07	12,21	14,66
15	-	25 A	13,29	15,35	13,59	16,50
18	-	30 A	14,71	17,07	14,75	18,13
24	-	40 A	17,52	20,46	17,58	21,88
30	-	50 A	20,17	23,69	20,03	25,26
36	-	60 A	22,97	27,08	22,48	28,63
Option tarifaire	Puissance souscrite en kVA	Prix de l'énergie en (c" HT* / kWh)				
		kWh Base		kWh Heures Creuses		
Base	3 à 9	HT	hors TVA			
	12 à 18	8,94	12,15			
	24 à 36	8,94	12,15			
Heures Creuses	6 à 9 12 à 18 24 à 36	kWh Heures Creuses		kWh Heures Pleines		
		HT*	hors TVA	HT*	hors TVA	
		7,08	10,29	9,74	12,95	
		7,08	10,29	9,74	12,95	
		7,08	10,29	9,74	12,95	
ECLAIRAGE PUBLIC						
	Mensualités (en " / kVA)			Energie (en c" / kWh)		
	HT	hors TVA		HT	hors TVA	
		Part fixe	+ Part variable			
Longues Utilisations	6,90	0,60	8,22	6,19	9,40	
Courtes Utilisations	6,90	0,60	8,22	6,19	9,40	

HT* : hors CSPE, CTA, Taxes locales et TVA

hors TVA : inclus CSPE (2,25 c" /kWh), CTA (tableau ci-dessous), Taxe Communale (0,6375 c" /kWh), Taxe Départementale (0,31875 c" /kWh)

Les puissances de 12 kVA, 15 kVA & 18 kVA ne pourront être délivrées en monophasé que si le réseau le permet,

Heures Creuses : (code E) 23h-7h (code Y) 22h-6h

1 Taxes :

Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE) : 2,25 c" /kWh

Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA) ; elle s'applique sur la part acheminement de la facture ; tarif T5 01/08/2017

valeurs à la

Taxes sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) : 0,95625 c" /kWh

date de vigueur

Taxe Communale (0,6375 c" /kWh), Taxe Départementale (0,31875 c" /kWh)

TVA à (20 %) sur énergie, CSPE, TCFE et prestations

TVA à (5,5 %) sur part fixe et CTA.

2 Caractéristiques de l'offre :

Origine 2015 de l'électricité : 82,2% nucléaire, 13,6% renouvelables (dont 7,9 % hydraulique), 1,6% charbon , 1,3% gaz, 1% fioul, 0,3% autres

la fourniture de 1 kWh induit l'émission de 25,2 g de gaz carbonique (CO2) (source : EDF)

3 Prestations techniques :

raccordement au réseau : prendre contact avec nos services au 04 50 27 28 96 géré par Energie et Services de Seyssel (ESS) - distributeur

voir en fin de fiche les coûts usuels

4 Révision des prix : (art 3 CG)

changement de prix déterminé par les pouvoirs publics après avis de la CRE
Les taxes seront ajustées de plein droit à leur valeur au moment du calcul de la facture

5 Durée du contrat : (art 2 CG)

Contrat dans le cadre du tarif réglementé par les pouvoirs publics;
durée déterminée de 1 an renouvelable par tacite reconduction

6 Résiliation à l'initiative du client :

Résiliation sans frais (prestation incluse dans le coût de la Mise En Service)
En cas de départ du logement prévenir 3 jours au moins avant la date de résiliation par téléphone, par télécopie ou courriel (voir ci-dessus coordonnées)
Résiliation pour passage à un tarif du marché le 1er du mois M; ESS doit être prévenue avant le 10 du mois précédent M-1.

7 Modalités de facturation (art 4 CG) et de paiement :

Facturation trimestrielle sur relevé ou sur index estimés, la relève s'effectuant tous les 6 mois

Abonnement facturé d'avance (abonnement en début de période); Pas de dépôt de garantie demandé.

Paiement à réception de facture et dans un délai maximal de 15 jours

Possibilité de règlements par virement bancaire (Crédit Agricole des Savoie - 18106 00032 96703357447 27 - IBAN/BIC : FR76 1810 6000 3296 7033 5744 727 /

AGRIFRPP881), chèque, carte bancaire, en ligne ou en espèces

option gratuite : par prélèvement, le 15 du mois suivant la réception de la facture

option gratuite : facture annuelle par mensualisation en 10 échéances mensuelles avec 1 ou 2 échéances de régularisation; prélèvement le 10 du mois

Tarif de Première Nécessité (TPN) : vous pouvez en bénéficier si vous remplissez les conditions d'accès; voir avec vos organismes sociaux

Emission d'une facture papier incluse dans le tarif (facture annuelle en cas de mensualisation)

8 Incident de paiement

En cas de non paiement des factures, la fourniture pourra être suspendue après notification écrite;

Frais d'avis avant coupure (15 jours après date d'échéance) : 6,25 " HT.

Intervention pour impayé ou manquement contractuel : 43,32 " HT.

9 Service client et réclamations

accueil dans nos bureaux à Seyssel ou Argonay du lundi au vendredi de 7h30 à 12h et de 13h30 à 17h00

accueil téléphonique au 04 50 27 28 96 ou au numéro figurant sur votre facture (coût standard) du lundi au vendredi de 7h30 à 12h et de 13h30 à 17h00

Vous pouvez nous joindre également par télécopie au 04 50 59 02 53 ou par courriel à : informations@es-seyssel.com

Nous nous engageons à donner une réponse dans les jours suivant la réception la demande et au plus tard dans les 14 jours

10 Options incluses : voir ci-dessus dans les différents §

11 Coûts prestations techniques usuelles : HT (TVA à 20 %)

Mise En Service sur PDL existant sans modification : 20,07 " HT en standard, majorée de 30,81 " HT en version express sous 2 jours; Résiliation incluse dans mise en service.

Frais d'augmentation de puissance ou de version tarifaire sans changement matériel : 30,67 " HT ; frais d'augmentation de puissance ou de version tarifaire avec changement matériel : 45,65 " HT.

Relève spéciale à la demande du client : 25,68 " HT.

Frais en sus pour demande express (2 j ou moins) : 30,81 " HT.

Frais en sus pour prestation hors heures ouvrées : 54,35 " HT.

Ces coûts usuels font partie du catalogue de prestations du distributeur ESS accessible sur le site www.es-seyssel.com.